



**Commission préparatoire  
de la Cour pénale internationale**

Distr. limitée  
18 juillet 2002  
Français  
Original: anglais

---

New York, 1er-12 juillet 2002

**Déclaration de la Commission préparatoire datée  
du 3 juillet 2002, transmise au Président du Conseil  
de sécurité par le Président de la Commission préparatoire,  
avec copie aux membres du Conseil de sécurité  
et au Secrétaire général**

1. La Commission préparatoire de la Cour pénale internationale, ayant à l'esprit la Charte des Nations Unies et en particulier ses dispositions relatives aux pouvoirs et aux fonctions du Conseil de sécurité, s'inquiète vivement de l'évolution de la situation au Conseil de sécurité concernant la Cour pénale internationale et les opérations internationales de maintien de la paix.
2. La Commission préparatoire engage tous les États à garantir l'indépendance et l'efficacité de la Cour pénale internationale, qui complète les juridictions nationales.
3. La Commission préparatoire lance un appel aux États Membres du Conseil de sécurité pour qu'ils trouvent une issue à cette situation dans le strict respect de la lettre et de l'esprit du Statut de Rome de la Cour pénale internationale.

---

\* Nouveau tirage pour raisons techniques.

